

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

LE 2 MARS 2011

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge, tenue à la date susmentionnée à 19H30, au 134, rue Principale (Bureau Municipal), et à laquelle sont présents Son Honneur le Maire Monsieur RAYMOND DUROCHER; Madame la Conseillère LISE A. ROMAIN et Messieurs les Conseillers PIERRE VAILLANCOURT, GAÉTAN GRAVELINE, GILLES BEAULIEU et JACQUES MASSEAU, tous formant quorum sous la présidence du Maire.

Madame la directrice générale / secrétaire-trésorière MARTINE DUROCHER est aussi présente.

ABSENCE MOTIVÉE : Madame la Conseillère DEBBIE LAPORTE

AUCUN PUBLIC PRÉSENT À LA SÉANCE :

À 19h00 Madame Agathe Vergne, représentant le comité de revitalisation présente un scénario pour le projet du Parc rue Baume et Principale

Monsieur le Maire, observe un moment de silence. Après avoir constaté qu'il y a quorum, il ouvre la session.

2011-03-43

Il est proposé par Monsieur le Conseiller PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté, mais en y ajoutant à l'article "AFFAIRES NOUVELLES" les sujets suivants :

1. ➤ Compagnie Dagua. Fournisseur du système en eau potable.

----- [Raymond Durocher]

2. ➤ Coin Proudfoot-Francoeur, demande d'installer signalisation de dégel « BUMP »

----- [Gilles Beaulieu]

3. ➤ Usine d'eau
Parc rue Baume-Principale
Parc du Centenaire- Phase III, abri-soleil, Projet MADA, Sécuriser piste de VTT avec enrochement ou Chain link.
Intersection rue Sauriol-Colton, drain pluvial obstrué
Rue Lansdowne – proposition d'installer nouvelle signalisation 4 coins
Développement touristique du Manitou
Code d'éthique et déontologie
Rémunération des élus.

----- [Gaétan Graveline]

4. ➤ Pourcentage fond de pension des employés

----- [Pierre Vaillancourt]

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

5. ➤ Suivi Politique Familiale Municipale, Personne ressource suite au dépôt de la politique
Date pour présentation de la politique aux 2 municipalités (Mansfield-Pontefract et Fort-Coulonge)
Rémunération mensuelle des élus
Souper des bâtisseurs le 18 mars 2011

----- [Lise A. Romain]

6. ➤ Taxation 2011, mise à jour des annexes aux règlements portant les no. 99-188 et 2009-209
- Plainte concernant une haie de cèdre obstruant la vue d'un panneau de signalisation d'arrêt à l'intersection Duke-Sauriol et plaintes concernant des chats errants rue Miron.
 - Lettre de la Brigade volontaire de feu de Fort-Coulonge demandant le paiement du cours Pompier 1 pour 3 pompiers : soit Messieurs Cédric Caron, Éric Jolin et Mark Romain.
 - Réception des demandes de subvention de Transports Québec pour l'amélioration du réseau routier : 76 000\$ reçu... en attente du 2 000\$
 - Demande de subvention pour emplois d'été 2011 pour 3 étudiants, 2 pour la voirie et entretien des parcs et 1 pour la bibliothèque.
 - Suggestions pour Party de retraite de Monsieur Rose
 - Délégation de pouvoir à la MRC Pontiac pour l'adoption de la réglementation concernant les détecteurs de fumée abrogeant notre règlement 175-96
 - Projet de résolution pour adoption du schéma de risques en sécurité-incendie
 - Procédure pour la remise des permis de construction, rénovation et autres.
 - Appui à la municipalité de Saguenay pour la présence du crucifix dans la salle de réunion
 - Mise à l'amende CSST, je conteste car nous travaillons en étroite collaboration avec l'inspectrice. La D-G vérifie notre dossier et doit me rappeler d'ici la fin de la semaine pour rendre sa décision. 2 amendes de 638\$ lors d'une visite effectuée en mai 2010.
 - Offre de service ARÉO-FEU et offre de service pour l'entretien des 2 compresseurs à l'usine d'eau potable.
 - Refinancement du montant de 99 700\$ pour règlement d'emprunt 2003-198 renouvelable le 12 avril 2011
- OPTIONS : Jumelage avec un autre emprunt si les dépenses sont connus à temps. 2) Refinancer avec notre institution financière, taux d'intérêt environ 5.63% représente 3000\$ de frais additionnels que si l'on finance sur le marché. 3) Supporte le montant de 99 700 jusqu'au moment du financement permanent soit de l'usine ou de la prise d'eau. **Le conseil opte pour l'option 3 de supporter le montant.**

----- [Martine Durocher]

2011-03-44

Il est proposé par Madame la Conseillère LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès verbal du 2 février soit adopté, tel que rédigé.

Adopté

AFFAIRES NOUVELLES :

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

2011-03-45

Il est proposé par Monsieur le Conseiller GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal désire rencontrer Monsieur André Mathieu de Cima+ ainsi que les représentants de la compagnie Dagua. Une rencontre prévue afin d'expliquer la situation qui persiste toujours à l'usine d'eau potable.

Adopté.

2011-03-46

Il est proposé par Monsieur le Conseiller GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorise l'installation de panneaux de signalisation d'arrêt (au nombre de 4 enseignes) à l'intersection de la rue Frost et Booth afin d'assurer la sécurité des citoyens.

Adopté.

2011-03-47

Il est proposé par Monsieur le Conseiller GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge, appuient le projet de la Corporation du développement touristique du Dépôt du Manitou qui consiste à développer et mettre en valeur le potentiel récréo-touristique et patrimonial de la forêt pontissoise ainsi que l'exploitation éco-touristique du grand corridor de la rivière Noire.

DE PLUS, les membres du conseil municipal encouragent la Corporation du développement touristique du Dépôt du Manitou, dans leurs démarches d'identification et d'analyse des différents types d'exploitation possibles.

Adopté.

2011-03-48

ATTENDU QUE la discussion concernant la rémunération des élus fait surface lors de plusieurs rencontres.

ATTENDU QU'UNE recommandation de paiement mensuel est suggérée par le comptable.

Il est proposé par Madame la Conseillère LISE A. ROMAIN

QUE les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge acceptent la suggestion du comptable et que la rémunération des élus soit versée mensuellement, plutôt que bi-annuellement.

LE VOTE EST APPELÉ :
3 membres votent «POUR»
1 membre vote «CONTRE»

Monsieur le Conseiller GILLES BEAULIEU enregistre sa dissidence.

La résolution portant le no. 2011-03-48 est réputée être adoptée sur division.

Adopté

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

2011-03-49

Il est proposé par Madame la Conseillère LISE A ROMAIN
Et résolu à l'unanimité.

QUE le Conseil Municipal du Village de Fort-Coulonge amende les résolutions antérieures portant les numéros 2009-02-27 modifiant l'annexe au règlement no 99-188 et le numéro no. 2010-05-93 modifiant l'annexe au règlement no. 2009-209 par la présente afin de cumuler les données (unités correspondantes aux services d'aqueduc, égouts, ordures, recyclage, sécurité publique, enlèvement de la neige et loisirs et cultures) correspondantes aux catégories de bâtiments sur un seul document et clarifier les informations, tel que mis en place par le conseil municipal.

Adopté

2011-03-50

ATTENDU QUE le 13 juin 2011, le Bureau municipal sera remplacé par un nouveau Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR)

Il est proposé par Monsieur le Conseiller JACQUES MASSEAU
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorise la Directrice-Générale/Secrétaire Trésorière à procéder à l'inscription de la Municipalité de Fort-Coulonge aux services ClicSEQUR-Entreprises.

Adopté.

2011-03-51

ATTENDU QUE la formation de secourisme en milieu de travail est obligatoire. La durée de cette formation pour certification est de 2 jours.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorise la Directrice-Générale/Sec-très à procéder à l'inscription des employés à cette formation. La date prévue est le 7 et 8 avril.

Adopté.

2011-03-52

Il est proposé par Madame la Conseillère LISE A ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorise la Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière à compléter une demande d'emplois d'été Canada pour 3 étudiants pour la saison estivale 2011. ET de signer tous les documents pertinents à cette demande de financement pour l'année 2011.

Adopté.

2011-03-53

Il est proposé par Monsieur le Conseiller GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

QUE le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge accepte de reconduire l'offre de la compagnie Gentech pour l'entretien des génératrices sur le territoire en ajoutant la génératrice localisée au 231, chemin de la Chute (usine d'eau potable).

Adopté.

2011-03-54

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 8 de la Loi sur la sécurité incendie (2000, Chapitre 20) obligeant les MRC à établir, en conformité avec les orientations déterminées par le ministre, un schéma de couverture de risques destiné à déterminer, pour tout le territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé, en conformité avec les dispositions de l'article 14 de cette même loi, avec l'aide du chargé de projet en sécurité incendie et du comité de sécurité Incendie, à un recensement et à l'évaluation des risques d'incendie, des moyens, des mesures et des ressources;

CONSIDÉRANT QUE, par la suite, la MRC a soumis dans un document les objectifs de protection optimale ainsi que les stratégies pour atteindre ces objectifs;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, conformément aux dispositions de l'article 15 de la Loi susmentionnée, doivent donner leur avis à l'autorité régionale (MRC) sur ces propositions, en faisant notamment mention des impacts de celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières ainsi qu'en complétant un projet de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a apporté des correctifs au schéma afin d'inclure les recommandations du ministère de la Sécurité publique pour se conformer à ses exigences;

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités locales doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation dudit plan de mise en œuvre ainsi que son engagement à le respecter et le réaliser;

CONSIDÉRANT QUE l'un des objectifs que la MRC de Pontiac entend atteindre est l'uniformisation de la réglementation municipale tenant compte de la présence obligatoire d'un avertisseur de fumée, qui est fonctionnel, dans tous les bâtiments sur le territoire de la MRC de Pontiac et qui donne le pouvoir aux membres qualifiés des Services de sécurité incendie d'inspecter les bâtiments pour vérifier l'état de fonctionnement des avertisseurs de fumée.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge délègue son pouvoir à la MRC de Pontiac pour l'adoption d'un règlement applicable à l'obligation qu'un avertisseur de fumée, qui est fonctionnel, soit installé dans tous les bâtiments sur le territoire de sa municipalité et qui donne le pouvoir aux

membres qualifiés de son Service de sécurité incendie d'inspecter les bâtiments pour vérifier l'état de fonctionnement des avertisseurs de fumée.

Adopté

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

2011-03-55

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 8 de la Loi sur la sécurité incendie (2000, Chapitre 20) obligeant les MRC à établir, en conformité avec les orientations déterminées par le ministre, un schéma de couverture de risques destiné à déterminer, pour tout le territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé, en conformité avec les dispositions de l'article 14 de cette même loi, avec l'aide du chargé de projet en sécurité incendie et du comité de sécurité Incendie, à un recensement et à l'évaluation des risques d'incendie, des moyens, des mesures et des ressources;

CONSIDÉRANT QUE, par la suite, la MRC a soumis dans un document les objectifs de protection optimale ainsi que les stratégies pour atteindre ces objectifs;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, conformément aux dispositions de l'article 15 de la Loi susmentionnée, doivent donner leur avis à l'autorité régionale (MRC) sur ces propositions, en faisant notamment mention des impacts de celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières ainsi qu'en complétant un projet de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a apporté des correctifs au schéma afin d'inclure les recommandations du ministère de la Sécurité publique pour se conformer à ses exigences;

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités locales doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation dudit plan de mise en œuvre ainsi que son engagement à le respecter et le réaliser;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Village de Fort-Coulonge a pris connaissance de la version finale corrigée du « Schéma de couverture de risques en sécurité incendie » de la MRC de Pontiac;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller GILLES BEAULIEU
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge adopte la version finale corrigée du « Schéma de couverture de risques en sécurité incendie » (SCRSI)

DE PLUS, que le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge, informe le Ministère de la Sécurité publique que la Municipalité du Village de Fort-Coulonge est en accord avec la plan de mise en œuvre prévu au schéma en ce qui concerne son territoire et qu'elle s'engage à respecter et à réaliser ledit plan de mise en œuvre sur son territoire.

Adopté.

2011-03-56

Il est proposé par Monsieur le Conseiller GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge adopte la procédure de remise et d'attribution des permis de construction, de rénovation et autres tel que présenté. Cette procédure portera le numéro. # ADM-2011-002.

Adopté

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

2011-03-57

Il est proposé par Monsieur le Conseiller JACQUES MASSEAU
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité du Village de Fort-Coulonge appui le maire de la Ville de Saguenay à persévérer sa lutte, afin d'assurer nos croyances religieuses et la présence du crucifix dans les établissements municipaux.

Adopté

2011-03-58

Il est proposé par Monsieur le Conseiller GILLES BEAULIEU
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge accepte l'offre de service reçue de ARÉO-FEU pour l'inspection annuelle du camion incendie. « Test et inspection complet de la pompe d'incendie et test de route pour 360\$.» Les réparations sur place sont en extra à 105\$/heure.

Adopté

2011-03-59

Il est proposé par Madame la Conseillère LISE A ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge autorise la municipalité de Mansfield-et-Pontefract à présenter une demande au nom des deux municipalités, soit Fort-Coulonge et Mansfield-et-Pontefract pour le financement des dépenses relatives aux études et/ou pour le financement des plans et devis pour le projet de la nouvelle bibliothèque scolaire-municipale.

Adopté

2011-03-60

Il est proposé par Monsieur le Conseiller PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge accepte l'offre de services de Valley compressor pour l'entretien des 2 compresseurs de l'usine d'eau potable; biannuel. Coût annuel de 2500\$ incluant les pièces, main-d'œuvre et kilométrage.

Adopté.

2011-03-61

Il est proposé par Madame la Conseillère LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge n'a pas d'objection à ce que la Fondation des maladies du Cœur du Québec (Outaouais/Abiti-Témiscamingue), sollicite sur le territoire de la municipalité du 12 mars au 3 avril 2011.

Adopté.

INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

1. Certificat d'adhésion à Tourisme Outaouais pour l'année 2011

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL VILLAGE DE FORT-COULONGE

2. Lettre de la municipalité de Thorne, datée du 7 février 2011; objet : internet haute vitesse, également sur ce sujet; lettre de la MRC Pontiac datée du 15 février 2011 et la résolution no. ADM 2011-02-20 adoptée à la MRC sur ce sujet.
3. Lettre de la Corporation du développement touristique du Dépôt du Manitou datée du 9 février; objet : demande d'appui.
4. Courriel de Madame Agathe Vergne daté du 16 février 2011; invitation pot-luck multiculturel organisé par le service d'accueil du Pontiac tenu le 25 mars 2011 à la salle paroissiale.
5. Demande de stage, étudiant du CEGEP en technique de gestion des eaux.
6. Remise d'un document AIDE-MÉMOIRE des rôles et responsabilités respectifs des élus et employés municipaux dans la gestion contractuelle.
7. Lettre de Campbell's Bay Ciment; sujet : service de vidange de fosse septique.
8. Demande du comité organisateur de l'école secondaire Sieur de Coulonge aux pompiers à participer au salon des métiers qui se tiendra le 13 avril; l'information a été transmise au chef pompier.

CORRESPONDANCE

LOCALE & EXTÉRIEURE

1. Lettre datée du 18 février 2011 de la municipalité de Campbell's Bay :
Objet : Incendie du 21 décembre 2010.
2. Lettre de remerciement du Marché de Noël d'antan à la Maison Bryson reçue le 7 février 2011.

M.R.C. de PONTIAC

Copie de lettre adressée à la Municipalité de Thorne ; projet de résolution ADM-2011-02-20

GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

1. Lettre de M. Gerry Philippe, datée du 10 février 2011; objet : accusé de réception du rapport du maire posté en décembre 2010.
2. Lettre du bureau du député L'hon. Lawrence Cannon, datée du 1 février 2011; sujet : demande de financement pour projets été étudiants 2011.

GOUVERNEMENT PROVINCIAL

1. Lettre du MTQ datée du 17 février 2011; objet : Entretien d'hiver de la rue Baume Dossier : 8909-08-4921
2. Lettre du MTQ, datée du 9 février 2011; objet : Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie.
3. Lettre du MELS, reçue le 7 février 2011 ainsi qu'un dépliant pour demande de soutien financier pour l'accompagnement de personnes handicapées aux activités de loisir et de sport.
4. Lettre du MAMROT datée du 22 février 2011 sujet : accusé de réception de la politique de gestion contractuelle.

FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS F.C.M.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS F.O.M.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLAGE DE FORT-COULONGE**

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC U.M.Q.

BULLETINS ~ CIRCULAIRES ~ REVUES

2011-03-62

Il est proposé par Madame la Conseillère LISE A ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE les comptes soient payés au montant de \$95,728.15

Adopté

**CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-
APRÈS DÉCRITS :**

Je soussigné, MARTINE DUROCHER, Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec,
Ce 2^e jour de mars 2011.

MARTINE DUROCHER, Directrice Générale
/ Secrétaire-Trésorière

2011-03-63

Il est proposé par Monsieur le Conseiller JACQUES MASSEAU
Et résolu à l'unanimité

QUE la réunion soit levée. (22h25)

Adopté

RAYMOND DUROCHER, Maire

MARTINE DUROCHER, Directrice Générale
/ Secrétaire-Trésorière

/mmf

T:\Everyone\PROCÈS_VERBAUX\ANNÉE 2010\MIN_ordinaire